



Direction des
affaires culturelles

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
Rencontres et illustrateurs de livres
jeunesse / Ville de Saint-Maur
« dans le cadre de Lire dans la Boucle »
Médiathèque Germaine-Tillion
Du 12 au 16 juin 2024

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

Tampon Préfecture

094 - 2194000686 - 20240624
DEC24D 0066 - MED 025

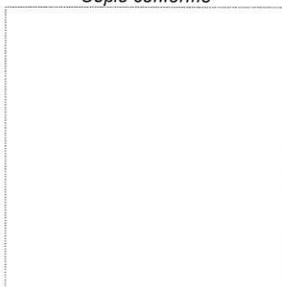
Date transmission :

21 JUIN 2024

Date réception :

21 JUIN 2024

Copie conforme



Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu l'alinéa 24 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
Considérant l'organisation de la 2^{ème} édition de « Lire dans la Boucle », évènement littéraire, du 12 au 16 juin 2024,
Considérant que la médiathèque Germaine Tillion propose des ateliers et des rencontres pour la jeunesse au titre de lieu de diffusion et de promotion de la création littéraire sous toutes ses formes,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE :

ARTICLE I : D'approuver l'organisation de rencontres et d'ateliers avec les auteurs et illustrateurs (noms des intervenants et montants attribués en PJ) du mercredi 12 juin au dimanche 16 juin 2024.

ARTICLE FINAL : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, est chargé de l'exécution de la présente décision.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera portée à la connaissance de l'Assemblée Municipale.

Copie de la présente décision sera affichée sur place et adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Madame la Trésorière Principale
- Chacun des fonctionnaires et agents chargés de son exécution.

La présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;

- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Certification exécutoire

Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,
Le



21 JUIN 2024
Le Maire

Sylvain BERRIOS

Service : Médiathèque

Domaine :

Début d'affichage le

21 JUIN 2024

Hôtel de Ville Nomenclature : 1.4.1

Téléphone : 01 45 11 65 65

Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à

Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX

Handwritten text, possibly a signature or name, written in blue ink.

Faint handwritten text at the bottom of the page.